

Atelier de sensibilisation : La maltraitance, est-ce vraiment insurmontable ?

Tout soignant se doit, dans son quotidien et auprès de ses patients, d'avoir une démarche humaniste et de respecter l'éthique et la déontologie de son métier.

Parfois, celui-ci peut douter ; dans certaines situations, suis-je réellement bien-traitant ?

Cette journée de sensibilisation a pour but de rassurer les soignants dans leur démarche de soins, en leur apportant les causes de la maltraitance, ainsi que des moyens de rester en dehors de celle-ci.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Personnel d'encadrement et administratif souhaitant s'informer.

– Paramédicaux

> Aide-soignant

> Masseur-kinésithérapeute

> Infirmiers

* Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

> Agents de service hospitalier,

> Auxiliaires de vie,

> Auxiliaires de soin en gériatrie

> Aides à domicile.

CONCEPTEUR – FORMATEUR

METHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Atelier de sensibilisation : La maltraitance, est-ce vraiment insurmontable ?

Mode d'Exercice du Participant : Formation mixte.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> Avant propos :

- L'humanisme
- L'éthique
- La déontologie

> La maltraitance :

- Définition de l'ANESM
- La maltraitance maladroite,
- Classement : droits civiques, financière, médicamenteuse, négligence active ou passive, physique, privative, psychologique, sexuelle
- Causes
- Que faire face à une maltraitance : Ecoute, Validation, Détermination de la conduite à tenir

> La gestion possible du stress sur son lieu de travail :

- Définition générale,
- Présentation de l'épuisement,



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Atelier de sensibilisation : La maltraitance, est-ce vraiment insurmontable ?

- Qui ou quoi peut le provoquer,
- Des solutions

> Conclusion.

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79